

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*Paris, le 2 mars 2023*

### **LADOM lance un simulateur d'éligibilité aux dispositifs de mobilité**

**LADOM vient tout juste de mettre en ligne, le tout premier simulateur qui permet aux résidents d'outre-mer intéressés par l'un de ses dispositifs de mobilité, de vérifier l'éligibilité de leur demande.**

C'est dans une logique de progrès et de gain de temps pour les personnes susceptibles de bénéficier des dispositifs de mobilité, qu'un tout nouvel outil a été mis en place.

En effet, sur la base du profil et des besoins exprimés en ligne, le simulateur permet tout d'abord d'aiguiller les internautes vers les dispositifs idoines puis, de vérifier l'éligibilité de leur demande de mobilité.

En fonction des informations déclarées par les internautes et de la réponse obtenue automatiquement, ces derniers, seront ensuite orientés vers les outils de gestion en ligne de LADOM.

Chaque année, LADOM accompagne toujours plus de résidents d'outre-mer dans leurs projets de mobilité. **+ de 60 000 Ultramarins** (tout dispositif confondu) ont pu en bénéficier en 2022 (contre un peu moins de 20 000 en 2021). Ce nouvel outil permettra donc de diminuer les délais de réponse, ceci, au bénéfice d'un plus grand nombre de bénéficiaires.

Le simulateur est disponible via le lien suivant : <https://ladom.fr/simulateur-aides-mobilite> ou en cliquant sur le bouton « Ma demande de mobilité » en haut à droite du site [www.ladom.fr](http://www.ladom.fr).

Contact presse : *Laura Bourgninaud, Directrice de cabinet & de la communication – [laura.bourgninaud@ladom.fr](mailto:laura.bourgninaud@ladom.fr)*